



# BAL

Bulletin des  
Amopaliens  
Landais

Jan - Fév - Mars  
2018

Association des Membres de  
l'Ordre des Palmes Académiques  
Section des Landes

Reconnue d'utilité publique, décret du 26-09-1968

## Sommaire

Trimestriel 18<sup>e</sup> année  
ISSN : 1969-0088

# N° 65

Le mot du président	1
Remise des médailles	2
Assemblée générale	5
République française	9
Langue française	13
À savourer	14
Crédit agricole	15
Normes	
Le tablier de grand-mère	16
La Petite France en Australie	18
80 km / h ou pas ?	20
Pour ou contre ? 80 ou 90 ?	21
Mathématiques	22
Réflexions	
L'agenda de la section	23
Informatique et Internet	
Poésie	24

### AMOPA

Président : M. Michel BERTHET

Secrétaire général : Mme Danielle THOUIN

Trésorier national : M. Alain CÉLÉRIER

Secrétariat : 30 avenue Félix Faure 75015 Paris  
Tél. : 01 45 54 50 82 Fax : 01 45 54 58 20  
Mél. : amopa@wanadoo.fr  
Site internet : <http://www.amopa.asso.fr>

### AMOPA : section landaise

Président : M. Bernard BROQUA  
19 Rue Chantemerle 40800 Aire sur l'Adour  
Tél. : 05 58 71 87 12  
Mél. : Bernard.Broqua@orange.fr

Secrétaire : M. Jean-Marie LAURONCE  
194 route de Montfort 40100 Dax  
Tél. : 05 58 74 64 71  
Mél. : jean-marie.lauronce@orange.fr

Trésorier : M. Georges RÉMONT  
5 Rue Monet - Restaurant la Poste 32240 Estang  
Tél. : 05 62 08 70 46  
Mél. : georges.remont@orange.fr

Site AMOPA Landes  
<http://amopa-landes.pagesperso-orange.fr>

Mél  
amopa-landes@orange.fr

## Le mot du président

Chères amies, chers amis,

L'aurais-je fait ?

C'est une question grave que chacun d'entre nous se pose. Oui, aurions-nous agi comme le colonel de gendarmerie Arnaud BELTRAME ?

Je ne sais ! Je suis certain que chacun d'entre vous pense la même chose.

J'ai été heureux que l'on qualifie cet homme de « Héros » et qu'on lui rende des honneurs à la hauteur de son acte. On a utilisé ce mot dans la plénitude de son sens, pas comme il y a quelques mois... J'ai eu à ce moment-là l'impression que la France perdait la tête... faisant ainsi insulte à tous nos « héros » ne serait-ce que ceux de 14-18, 39-45 et tous ceux des autres conflits jusqu'à aujourd'hui encore. Des hommes et des femmes qui se sont battus au péril de leur vie, qui sont morts, parfois dans d'affreuses souffrances, sous la torture, pour qu'aujourd'hui la France soit un pays de liberté !

Oui ce colonel est un héros et je pense aussi à bien d'autres : toutes les victimes innocentes du terrorisme, tous ces militaires qui trouvent la mort en opérations extérieures pour faire vivre la Liberté, tous les pompiers qui ont pour devise « Sauver ou périr » et qui se font caillasser, tous les policiers, à notre service, et que l'on dédaigne, insulte, frappe, tous les gendarmes qui se font foncer dessus en voiture, tirer comme des lapins... Et si vous n'avez pas les mêmes idées politiques, religieuses, si vous n'avez pas la bonne couleur, on vous trucidé de quelques coups de couteau !

Vous savez aussi l'indifférence générale si on vous agresse en ville, dans le métro, ... Vous savez tout cela et tout cela n'est pas très beau, malheureusement !

Nous avons à l'AMOPA pour devise « servir et partager »... Oui, encore une fois je la rappelle...

Alors servons et partageons...

Servons la langue française certes, mais servons la France, la Justice, la Liberté, le respect des autres.

Partageons nos connaissances dans tel ou tel domaine, mais aussi notre amour de la Patrie, de la France, de la Liberté...

Surtout, partageons avec les autres et notamment avec les jeunes. Apprenons-leur à écouter, à partager, à respecter...

Nous devons leur parler de nos valeurs, des Droits de l'Homme, de notre Histoire, leur dire et leur montrer que notre Pays est un beau pays, qu'il faut le respecter, le faire vivre.

Parlons-leur de respect, respect de l'Homme, respect de la Vie.

Je compte sur vous tous, soyons différents, mais soyons solidaires !

Restons debout !

Amitiés,

B. BROQUA

## Remise des médailles

Mercredi 17 janvier

Cette année encore monsieur le Préfet nous fait l'honneur d'accueillir la cérémonie de remise des médailles de l'Ordre des Palmes académiques dans les salons de la préfecture montoise.

Vingt-six récipiendaires sont présents sur les trente-trois nommés et promus au premier janvier et au quatorze juillet 2017.

La cérémonie commence par les discours de votre président, de monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale et de monsieur le Préfet.

Votre président appelle ensuite chaque récipiendaire. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, et monsieur le Préfet, à tour de rôle, font l'éloge du promu ou nommé et lui remettent au nom de notre ministre de tutelle la médaille qui correspond à son grade.

Notre vice-présidente et notre secrétaire remettent à chaque récipiendaire une serviette offerte par la MAIF contenant quelques bulletins de la section, des florilèges de nos concours et un bulletin d'adhésion tandis que notre trésorier est en charge du reportage photographique. Chaque récipiendaire (et les membres de l'AMOPA) reçoit le lendemain de la cérémonie, par la messagerie, un lien lui permettant de télécharger gratuitement l'ensemble des clichés.

Monsieur TAUZIET, directeur de cabinet de la direction académique remet à chacun son diplôme.



La cérémonie se poursuit par la traditionnelle photographie du groupe.

C'est avec plaisir que chacun déguste le verre de l'amitié offert par monsieur le Préfet et qui permet de nombreux échanges conviviaux.

Les discours.

Président de section :



Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Directeur académique,  
Mesdames et messieurs les élus,  
Madame et messieurs, membres du bureau AMOPA  
des Landes,  
Mesdames et messieurs,

Vous me permettrez monsieur le Préfet de vous remercier à double titre.

Tout d'abord vous avez bien voulu accueillir, dans cette maison de la République, les serviteurs de l'École que notre ministère a bien voulu honorer. Et puis je n'oublie pas que cette maison est aussi la vôtre.

Merci donc de rendre doublement hommage à ceux qui sont distingués aujourd'hui dans l'Ordre des Palmes académiques. C'est bien ici, à la préfecture, que l'État se doit d'honorer ceux qui ont servi l'École avec distinction.

Merci aussi à vous, monsieur LACOMBE, Inspecteur d'Académie en charge de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale dans les Landes pour votre soutien. Soutien avec vos services pour cette cérémonie mais aussi celui que vous apportez tout au long de l'année à l'AMOPA, notamment pour nos concours de défense et illustration de la langue française.

Cette cérémonie est donc organisée par l'AMOPA avec le soutien des services de la Préfecture et de ceux de la Direction académique que je remercie également pour leur écoute et leur disponibilité. Elle se veut tout à la fois solennelle et conviviale. Les textes officiels, contrairement à ceux des Ordres nationaux, ne prévoient pas de remise individuelle. L'AMOPA organise donc une cérémonie pour tous, car si l'enseignement est avant tout un travail d'équipe il est bon je crois que les plus engagés, distingués par notre ministère de tutelle, se retrouvent, ici, ensemble, solidaires.

Chers récipiendaires, je manquerais à mon devoir de président si je ne vous présentais pas l'Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques, l'AMOPA qui est désormais votre association.



Elle a été créée en 1962 et est placée sous le haut patronage du Président de la République, du Ministre de l'Éducation nationale et du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur.

Elle est représentée dans chaque département de métropole ou d'outre-mer, mais également dans de nombreux pays francophones ou pas.

Cela fait donc plus de 50 ans que des hommes et des femmes ayant reçu la « décoration violette » œuvrent pour créer par le monde une grande communauté humaine et culturelle, chaleureuse et respectueuse des uns et des autres.

Nous avons pour mission la promotion de notre Ordre, celui des Palmes académiques, premier Ordre ministériel et plus ancien Ordre civil voulu par Napoléon premier et que le général De GAULLE n'a pas souhaité intégrer à celui du Mérite tant son prestige est grand.

Elle a un double visage : association d'intérêt général et aussi d'utilité publique.

Dans le cadre de l'intérêt général la section des Landes organise régulièrement des sorties culturelles, des conférences, et je peux vous assurer que la bonne humeur, l'amitié, la gastronomie, la culture sont au rendez-vous de chacune de nos activités ! Nous disposons d'un site internet et nous éditons quatre fois par an un bulletin interne, lien entre tous les adhérents. Nous nous sommes également engagés depuis plusieurs années dans une démarche de prévention routière.

Elle est aussi Association reconnue d'utilité publique et nous proposons aux jeunes des concours de défense et illustration de la langue française, des bourses, un concours pour l'enseignement technologique en lien avec l'Association Française de développement de l'enseignement technique. Notre section a mis en place, en lien avec la BA 118 et l'Association Aéronautique et Astronautique de France, un concours pour les élèves de CM 1 et CM2. Il s'agit d'inviter ces jeunes à découvrir l'aéronautique dans un bassin où elle offre beaucoup d'emplois civils et militaires, et de les convier également à un devoir de mémoire notamment dans le cadre du centenaire de la Guerre de 14-18.

Chaque année nous offrons une conférence de haut niveau aux étudiants de l'IUT de Mont de Marsan.

Nous œuvrons également au niveau national, avec l'aide de la Marine nationale, pour la promotion du français : c'est ainsi que tous les ans, plusieurs tonnes de livres sont offertes à des pays lointains dans le cadre de la francophonie.

Je ne peux omettre les divers salons amopaliens tels celui de Rocamadour ouvert aux auteurs médaillés, celui de La Rochelle consacré au patrimoine ainsi que le Salon national des arts plastiques de Pontivy par exemple.

Les Palmes académiques ne sont pas un cadeau de départ à la retraite ! Elles sont la reconnaissance de votre

engagement, une marque de considération. Parfois décriées, mais aussi très souvent enviées elles sont la reconnaissance de services distingués au service de l'Éducation et de la jeunesse.

Être titulaire des Palmes académiques doit être une fierté, avec toute la modestie que cela impose certes, mais c'est aussi une exigence. Cela demande à chacun des devoirs d'exemplarité : individuels et collectifs, c'est une étape dans votre cheminement au service des autres. L'AMOPA vous propose de le parfaire, de le magnifier.

En ce sens, nous avons signé avec le Ministère de l'Éducation nationale, une convention qui fait de notre association une ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation, j'espère qu'il y aura parmi vous quelques volontaires.

Je recherche également des « parrains » pour soutenir et aider des élèves en difficultés.

Et si quelques-uns parmi vous souhaitent s'engager dans notre jury des concours, nous les accueillerons avec plaisir.

Notre rôle est large, tourné vers les jeunes, chacun peut trouver une raison de s'engager.

En effet, partage avec les autres médaillés, culture, service auprès des jeunes, les raisons de trouver sa place au sein de notre section sont nombreuses.

Je sais bien que plusieurs d'entre vous ne comptent pas leur temps et sont déjà bien engagés dans diverses actions et associations, mais je vous invite à adhérer à l'AMOPA, elle est votre association, nous avons besoin de vous, de vos talents, de vos compétences.

J'ai l'habitude de dire que recevoir une distinction n'est pas une fin en soi, mais le début d'une nouvelle aventure. Nous avons pour devise : « SERVIR et PARTAGER », elle prend aujourd'hui toute sa dimension, celle de transmettre notre culture, nos connaissances mais aussi notre sens de la liberté, du respect de l'autre, de la citoyenneté.

Je vous remercie.



Monsieur l'Inspecteur d'Académie et monsieur le Préfet rappellent dans leurs discours l'histoire des Palmes académiques, les raisons de leur création et le prestige qui leur est attaché.

Ils félicitent aussi les récipiendaires en précisant bien que cette décoration leur est décernée en raison de réels mérites.

Une belle cérémonie, empreinte d'une réelle solennité dans un climat très convivial, très amical.

Je tiens très sincèrement à remercier monsieur le Préfet de nous avoir accueillis cette année encore et de nous avoir donné rendez-vous pour l'an prochain.

Je regrette sincèrement que beaucoup de chefs d'établissement, d'inspecteurs proposent des personnes dans l'Ordre des Palmes académiques sans les informer, sans chercher à connaître leur intérêt pour notre Ordre. Bilan : hormis quelques empêchés, la plupart des absents à la cérémonie n'attache aucune importance aux Palmes académiques. Un entretien, pourtant obligatoire, souhaité, conseillé par notre DASEN, permettrait de ne proposer que des personnes sensibles à notre distinction et donc susceptibles de rejoindre l'AMOPA.

Les récipiendaires présents :

Mme	BARNABÉ	Florence	Ch	Bourriot Bergonce
Mme	BERNARDE	Chantal	Ch	Saint Pierre du Mont
M.	BÉZINEAU	Bernard	Ch	Aire sur l'Adour
M.	BOCQUENET	Bernard	Ch	Dumes
M.	CASSOU LEINS	Patrick	Ch	Hagetmau
Mme	DEDIEU	Chantal	Ch	Pontonx sur l'Adour
M.	DELMOTTE	Eric	Ch	Luxey
Mme	GROCCQ	Danielle	Ch	Capbreton
Mme	GUYONNET	Chrystelle	Ch	Narrosse
M.	KAMALSKI	Loïc	Ch	Labenne
Mme	LAFAURIE	Huguette	Ch	Saint Vincent de Tyrosse
M.	LARROQUE	Frédéric	Ch	Saint Vincent de Tyrosse
M.	LESFAURIES	Alain	Ch	Candresse
Mme	LONGUEVILLE	Mireille	Ch	Bordères Louron
M.	MARET	Jean-Guy	Ch	Saint Pierre du Mont
Mme	PAYA	Clarisse	Ch	Tarnos
M.	PINGAUD	Alain	Ch	Salles
M.	UROLATÉGUI	Dominique	Ch	Pontonx sur l'Adour
M.	VIELGOCKI	Armand	Ch	Mont de Marsan
M.	ZUBILLAGA	Jean-Francois	Ch	Ondres
Mme	COURBAIGTS LALIGNE	Catherine	Of	Dax
Mme	DUPOUY-VANTREPOL	Marie-Catherine	Of	Mont de Marsan
Mme	LHOSPITAL	Nicole	Of	Soustons
Mme	MAQUIN	Florence	Of	Mios
M.	RETALI	Patrick	Of	Dax
M.	VANACKERE	Régis	Of	Saint Paul lès Dax

Il va de soi, chacun l'aura bien compris, que si vous connaissez l'un ou l'autre des récipiendaires, vous saurez le féliciter et l'inviter à rejoindre notre section...

Merci !





## Assemblée générale

Notre assemblée générale de section s'est tenue le jeudi 8 mars 2018 dans la salle de réunion de l'inspection académique gracieusement mise à notre disposition.

Chacun est reçu et guidé par madame Nathalie PETIT et vous avez été nombreux à me faire part de sa disponibilité, de sa gentillesse ainsi que de la qualité de cet accueil à la direction académique : bravo madame, vous faites honneur aux services de l'Éducation dans les Landes.

La salle est prête, ordinateur et projecteur vidéo aimablement mis à disposition. Le café est offert et chacun récupère des deux étages montés par l'escalier... Café, viennoiseries, le moment est propice pour se retrouver et échanger.

Monsieur Jean-Jacques LACOMBE, notre directeur académique, inspecteur d'académie nous rejoint, salue très amicalement les uns et les autres, reconnaissant les membres du bureau qu'il rencontre régulièrement lors des cérémonies de remise des prix à l'IUT de Mont de Marsan.

Avant la partie officielle de notre assemblée générale, notre président tient à remercier monsieur LACOMBE pour son accueil et son soutien constant envers l'AMOPA et à saluer son prochain départ à la retraite.

Le mot du président :

Monsieur l'Inspecteur, merci de nous accueillir aujourd'hui à la direction académique, pour la première fois je crois dans la vie de notre section hormis pour la séance fondatrice il y a 40 ans. Et lui, Roger, notre doyen, il était là, déjà !

Vous allez bientôt quitter les Landes et j'ai souhaité vous remercier sincèrement pour votre soutien à l'AMOPA.

M'autorisez-vous à dire simplement au nom de tous, cher ami ? C'est sans doute le souvenir que nous conserverons car vous avez été depuis plusieurs années un partenaire fidèle de notre section notamment dans le cadre de nos actions en faveur des jeunes.

Dans notre bulletin numéro 39 de juin 2011 j'écrivais sous le titre « bienvenue » :

*Le BAL a le plaisir de saluer l'arrivée de monsieur Jean-Jacques LACOMBE, Inspecteur d'Académie.*

*Votre président a pu le rencontrer le jeudi 9 juin dernier.*

*J'ai apprécié tout d'abord la proposition d'entretien de la part de notre nouvel inspecteur, premier signe certain de l'intérêt qu'il porte à notre Ordre et à notre association.*

*Cet intérêt s'est confirmé au cours de notre échange et laisse augurer de très bonnes relations entre l'Institution et notre section.*

*Dans une ambiance très conviviale d'écoute et d'estime mutuelles, j'ai pu présenter notre section, ses qualités et les divers problèmes que nous rencontrons.*



*Notre nouvel inspecteur souhaite s'intégrer parfaitement à nos activités, notamment la cérémonie de remise des palmes et celle de remise des prix des concours.*

*Par ailleurs il est tout à fait disposé à nous aider, nous soutenir et dans la mesure du possible à collaborer avec ses services au mieux de nos besoins.*

*Que pouvons-nous rêver de plus ? À nous d'être dignes de la confiance accordée...*

*Je ne doute pas que notre collaboration sera efficace et confortera nos actions envers les jeunes du département et celles pour la promotion de notre Ordre.*

*Monsieur LACOMBE était précédemment inspecteur d'académie d'un département proche, le Lot. J'ai pu nouer de très bonnes relations avec la présidente de cette section madame BOUAT lors du congrès de Toulouse. Elle m'a avoué ses regrets liés au départ de monsieur LACOMBE... avec un peu d'humour, en séance plénière, je l'ai remerciée de nous l'avoir confié !*

Aujourd'hui je dois avouer que je comprends bien les regrets de madame BOUAT puisque je les partage désormais.

Je vais garder de notre relation le souvenir de rencontres cordiales, où l'échange était facile, mes demandes bien comprises, mes soucis partagés, toujours sans manière et toujours avec, je crois, un grand respect mutuel.

Merci monsieur l'Inspecteur d'Académie pour votre accueil, votre écoute, votre aide sans défaillance pendant toutes ces années. Vous êtes sur le départ pour un repos bien mérité, après beaucoup, beaucoup d'années au service de l'Éducation. Certes nous vous souhaitons une bonne, heureuse et longue retraite, mais franchement nous vous aurions bien gardé quelques années de plus.

Notre vice-présidente, Anne-Marie PIERRU remet alors à monsieur LACOMBE quelques livres souvenirs sur Mont De Marsan et les Landes, (et quelques bons flacons... nous sommes bien en Gascogne n'est-ce pas ? Alors !).

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, qui tient profondément à ce titre, prend alors la parole et nous remercie sincèrement avec beaucoup d'émotion. Il nous confie sa longue carrière depuis l'école normale d'instituteurs... Il nous fait également part de sa vision de l'Éducation en France et dans les Landes.

Il restera à la retraite, proche des Landes dans un petit village de Gironde.

Mauvais cadeau bien involontaire : la date de son départ des Landes est celle anniversaire de votre président ! Le hasard fait parfois bien mal les choses !

En préambule à la partie formelle, grâce à madame MOQUEL, notre président donne quelques indications sur l'histoire de la direction académique des Landes :

Bonsoir Président,

*Il m'a fallu du temps pour trouver la date exacte du déménagement de l'Inspection académique. Le bâtiment de la Cité administrative Galliane a été construit pendant les années (NDLR : il s'agit du bâtiment actuel) 1962-1963 avec quelques difficultés causées par le froid. C'est au début de l'année scolaire 1963-1964 que le déménagement s'est effectué.*

*La Cité administrative Galliane avait commencé à être bâtie en 1961 sur un grand terrain. Auparavant, il y avait à cette adresse une belle propriété (avec un très grand parc) habitée par la famille de LOBIT. En bordure de l'avenue Foch appelée communément « Route de Bordeaux », les Montois de passage admiraient « la gloriette » à toit pointu (comme le toit d'un pigeonnier) qui invitait au repos et à la conversation. Cette gloriette était située à l'extrémité ouest du parc et la clôture de ce parc longeait l'avenue Foch.*

*De l'autre côté de l'avenue, la ferme MOQUEL faisait face à la propriété de LOBIT. Elle était entourée de cultures maraîchères jusqu'à la Douze. Cet espace maraîcher a lui aussi été loti dans les années 1959, 1960, 1961... Monsieur LAVEAU, alors Inspecteur d'Académie des Landes, a retenu un terrain de ce lotissement et avec l'aide et les financements conjoints de l'État, de la Municipalité et du Conseil général, il a fait construire une villa devenue logement de fonction des Inspecteurs d'Académie nommés dans les Landes.*

*Monsieur LACOMBE a vécu dans ce logement pas très éloigné de l'Inspection Académique.*

*Voilà tout ce que je peux vous donner comme précisions à ma connaissance.*

Amicalement.

Nicole MOQUEL





Une Assemblée générale est toujours un moment particulier dans la vie d'une section. Pour nous Landais, elle revêt cette année une dimension particulière puisque lors de cette journée nous fêtons les 40 ans de notre section créée en octobre 1977, dans les locaux de l'Inspection Académique. À noter qu'il a fallu 40 années pour nous retrouver au sein de notre institution « mère » ...

Notre média local, dans un article ambigu, relate tout à la fois la création de notre section et la cérémonie de remise des médailles qui a suivi quelques jours après en la mairie de Mont de Marsan. Fort heureusement notre ami et doyen Roger BERNADET, présent dès la première heure, m'a apporté quelques précisions rectificatives.



*L'Inspection Académique, de nos jours, désormais Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale*

### **La partie formelle**

Notre président ouvre la séance en faisant observer une minute de silence en mémoire des adhérents disparus en 2017 :

- Monsieur MARTIN André,
- Monsieur NOYER Pierre.

(Sous réserve d'omission bien involontaire faute d'information).

Il demande également de penser à nos amies et amis malades.

Il confie ensuite un ensemble de renseignements concernant la vie de l'AMOPA nationale : congrès de Bordeaux, réunion des présidents, statuts et finances au niveau national et fait part des courriers du président national...

Il donne ensuite des informations concernant la gestion financière de la section :

- BAL : réalisation gratuite par le Crédit Agricole, les frais de routage étant pris en charge par la quote-part reversée par Paris.

- Frais de secrétariat, assurance (auprès de la MAIF qui complète celle souscrite par le national) : financement par la quote-part.

- Concours : chaque élève dont nous recevons une copie est récompensé, notre section fait de gros efforts en ce sens. Les prix sont financés par des dons, le financement participatif, la MAIF et les intérêts de nos placements et parts sociales.

- Remise des médailles : peu de dépenses pour notre section, quelques timbres. Les médailles sont revendues à prix coûtant, frais de port compris, sans bénéfice. Les frais de la cérémonie sont pris en charge par la préfecture et la DSDEN. La MAIF nous offre tous les ans les serviettes dans lesquelles nous offrons à chaque médaillé quelques BAL, le florilège des concours, les raisons d'adhérer à l'AMOPA et bien sûr un bulletin d'adhésion.

- Activités : elles sont prises en charge par les participants. Chacun paye sa « place » ! L'équilibre financier est à chaque fois recherché, sans bénéfice ni perte.

Notre président insiste sur notre double visage : association d'intérêt général et association d'utilité publique. Malheureusement nos faibles moyens ne nous permettent pas d'amplifier les actions d'utilité publique. Il est quasiment impossible en raison de la conjoncture actuelle de trouver des mécènes.

Malgré tout, nous avons réussi à mettre en place le concours « Aéro » en lien avec la BA 118 de Mont de Marsan et la 3AF (Association Aéronautique et Astronautique de France) pour les élèves de CM 1 et CM 2. Il s'agit de réaliser, en groupe, un dossier sur un aviateur, un industriel de l'aéronautique célèbre. Il est fait appel au devoir de mémoire (centenaire de 14-18), à la connaissance des métiers de l'aéronautique dans notre région où elle est primordiale (tant militaire que civile).

La première remise des prix a eu lieu à Parentis en juin 2017 et a bénéficié d'un très bel article dans notre média local.

Pendant des années, notre section a été préservée au niveau des effectifs que nous arrivions à maintenir malgré les départs, démissions, décès, par de nouvelles adhésions.

Ce n'est plus le cas. Toutes les associations connaissent malheureusement ce problème, mais hélas l'AMOPA est frappée de plein fouet et nous n'échappons plus désormais à la triste règle commune. Cela ne console qu'à moitié notre président... L'AMOPA n'est plus attractive hélas... Chacun doit s'interroger sur ce point. Dans les Landes nous vivons une situation particulière. C'est un département où le nombre d'associations est impressionnant... la concurrence est rude, difficile alors de faire sa place. Département très sportif, même les divers clubs ont désormais du mal à recruter... Département festif... chacun sait qu'un de nos villages annule ses fêtes locales faute de bénévoles pour les préparer...

Notre président, une fois encore fait appel à chacun pour qu'il soit ambassadeur de notre section. Il y a beaucoup trop de médaillés non adhérents à notre chère AMOPA !

Il invite également chacun à payer sa cotisation nationale : trop peu sont à jour.

La conclusion de notre président :

Chers amis, en conclusion je souhaite attirer votre attention sur l'AMOPA et notre section.

Chacun sait combien notre époque est difficile sur bien des points pour les associations. Toutes souffrent de difficultés de recrutement. Nous ne sommes pas épargnés.

Malgré tout nous ne devons pas perdre de vue les buts et les priorités de notre petite section, petite même si nous rayonnons sur beaucoup d'hectares de pins et de landes...

Nous nous devons de faire vivre notre section, cela passe par le recrutement, nous sommes tous concernés, le bureau fait le maximum, mais j'avoue que cela ne fonctionne plus. À nous donc, ensemble de trouver des solutions. Les relations amicales doivent sans nul doute être privilégiées.

Il faut aussi que notre section offre des activités ouvertes à tous et le bureau y veille sérieusement. Le nombre de participants est un élément important de réussite et surtout de maîtrise des coûts.

Enfin il faut poursuivre nos efforts en faveur des jeunes. C'est un facteur primordial pour faire connaître et reconnaître notre association.

Notre secrétaire Jean-Marie LAURONCE fait le bilan des actions de l'année 2017 :

- Site internet de la section : un nombre de visites régulier, en augmentation lors des promotions de janvier et juillet,

- Notre bulletin : le BAL, 4 numéros de 24 pages par an,

- AG au lycée Jean d'ARCET d'Aire sur l'Adour,

- Sortie à Saint Sébastien,

- Sortie à Marquèze,

- Visite en Chalosse malheureusement annulée car participation insuffisante,

- Journée de fin d'année, excellent repas suivi d'une conférence sur la « Prévention routière » par les services de la Préfecture,

- Concours :

- Concours Aéro : remise des prix à Parentis en Born,

- Concours Langue française : remise des prix, à l'IUT de Mont de Marsan, à tous les élèves sélectionnés par les établissements en présence du représentant de monsieur le Préfet et de monsieur le Directeur Académique,

- Cérémonie de remise des médailles, dans les salons de la préfecture, reportée au 17 janvier 2018,

- Actions diverses :

- Rencontres président-IA-DSDEN,

- Représentation de notre Ordre et Association : préfecture, mairies, établissements scolaires,

- Invitation du président aux cérémonies officielles,

- Présence du président aux obsèques.

C'est ensuite au tour de notre trésorier, Georges RÉMONT de présenter le bilan de la gestion financière de notre section.

De manière très claire il donne les détails et bilans en ce qui concerne l'intérêt général, utilité publique et le bilan général.

Le bilan final est positif : + 892,45 euros (il faut relativiser ce bilan : factures non encore

payées et encaissement par avance, en réalité le bilan est à l'équilibre).

Notre vice-présidente, Anne-Marie PIERRU, présente alors les projets 2018 :

- BAL,

- Site internet.

La question se pose, en raison des statuts et de l'éviction forcée de notre président, de savoir ce que vont devenir le bulletin de section et le site Internet. Autre question : y aura-t-il un candidat à la présidence ? Cela semble très improbable, et dans la meilleure des hypothèses pourra-t-il constituer un bureau ? L'avenir de la section semble bien sombre.

Notre président représentera notre association lors des manifestations officielles.

Notre site est désormais signalé sur plusieurs sites et brochures de diverses communes.

Il n'y a pas d'engagement de médaillés landais dans la réserve citoyenne de l'Éducation nationale.

La participation aux CA des établissements scolaires est à amplifier.

Il faut poursuivre les actions « concours » et « remise des médailles ».

Malgré tous les efforts du bureau, le recrutement est difficile, chacun est invité à faire le maximum pour inciter un médaillé de sa connaissance à adhérer.

Notre président souhaite la mise en place d'une équipe chargée de soutenir, visiter les malades de la section.

Projets de sortie :

- Arcachon au mois de mai, mais il faudra être au minimum 30 pour obtenir un prix correct...

- La question est posée de la mise en œuvre d'une sortie en septembre.

- Le repas et la conférence de fin d'année seront reconduits.

Un bon repas, nettement amélioré... partagé dans la bonne humeur, certains poussant même gentiment la chansonnette, termine la journée.





# République Française

Internet vous connaissez ? Comme moi vous savez qu'on y trouve de tout... mais il faut faire le tri...

J'ai trouvé sur le site officiel de l'Élysée, auquel je pense on peut faire confiance, diverses informations très intéressantes sur les symboles de notre République. Je vous transmets la quasi intégralité des textes disponibles. Je pense que la majorité des informations ne vous sont pas inconnues, on apprenait tout cela à l'École autrefois... mais un petit rappel, ne serait-ce que pour transmettre aux plus jeunes est sans doute une bonne chose.



## MARIANNE

Même si la Constitution de 1958 a privilégié le drapeau tricolore comme emblème national, Marianne incarne aussi la République Française.

Les premières représentations d'une femme à bonnet phrygien, allégorie de la Liberté et de la République, apparaissent sous la Révolution française.

Symbole de liberté, le bonnet phrygien était porté par les esclaves affranchis en Grèce et à Rome. Un bonnet de ce type coiffait aussi les marins et les galériens de la Méditerranée et aurait été repris par les révolutionnaires venus du Midi.

L'origine de l'appellation de Marianne n'est pas connue avec certitude. Prénom très répandu au XVIII<sup>e</sup> siècle, Marie-Anne représentait le peuple. Mais les contre-révolutionnaires ont également appelé ainsi, par dérision, la République.

Sous la III<sup>e</sup> République, les statues et surtout les bustes de Marianne se multiplient, en particulier dans les mairies. Plusieurs types de représentation se développent, selon que l'on privilégie le caractère révolutionnaire ou le caractère "sage" de la Marianne : le bonnet phrygien est parfois jugé trop séditieux et remplacé par un diadème ou une couronne.

Aujourd'hui, Marianne a pu prendre le visage d'actrices célèbres. Elle figure également sur des objets de très large diffusion comme les timbres-poste. Elle inspire également des œuvres artistiques.



## LE DRAPEAU TRICOLERE

Emblème national de la Cinquième République, le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge). Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics. Il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.

Le drapeau tricolore n'a pas encore son historien. Son origine reste de ce fait encore largement méconnue, mais cela laisse la place à de multiples récits et anecdotes qui, même s'ils ne sont pas toujours vérifiés, rendent la naissance du drapeau national plus pittoresque voire poétique car nombre d'hommes illustres se sont, dit-on, penchés sur son berceau pour le parer de ses couleurs.

Avant d'être drapeau, le tricolore fut cocarde. LA FAYETTE, raconte dans ses Mémoires que, trois jours après la prise de la Bastille, il obligea Louis XVI se rendant à l'hôtel de ville de Paris, à porter la cocarde tricolore, le blanc représentant la monarchie, le bleu et le rouge, la ville de Paris, signe de « l'alliance auguste et éternelle entre le monarque et le peuple ». Le succès de la cocarde tricolore, symbole du patriotisme, est alors assuré.

À l'automne 1790, l'Assemblée constituante décide que tous les vaisseaux de guerre et navires

de commerce français porteront un pavillon aux trois bandes verticales : rouge près de la hampe, blanc au centre et cette bande sera plus large que les autres, bleu enfin. Le sens vertical des couleurs s'impose. En effet, depuis un siècle déjà, le pavillon néerlandais aux couleurs rouge, blanc, bleu disposées à l'horizontale flotte sur toutes les mers.

Le drapeau tricolore ne prend sa forme définitive que le 15 février 1794 (27 pluviôse an II) lorsque la convention nationale décrète que le pavillon national « sera formé des trois couleurs nationales, disposées en bandes verticalement, de manière que le bleu soit attaché à la gable du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs ». La légende voudrait que ce soit le peintre Louis DAVID qui ait choisi l'ordre des couleurs.

Le drapeau tricolore disparaît avec le retour de la monarchie de 1814 à 1830. Lors des « Trois glorieuses », les 27, 28 et 29 juillet 1830 les républicains arborent sur les barricades comme signe d'insurrection et de ralliement contre Charles X, le drapeau tricolore. Louis-Philippe réaffirme que le drapeau de la France est le drapeau bleu, blanc, rouge et peut ainsi proclamer « La nation reprend ses couleurs ».

À plusieurs reprises, le drapeau tricolore fut menacé. Le 25 février 1848, lors de la proclamation de la République, les insurgés veulent un drapeau totalement rouge. C'est LAMARTINE qui, en homme politique harangua la foule et en poète sut trouver les mots pour sauver le drapeau national :

*...le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie. [...] Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez-le bien, vous enlevez la moitié de la force extérieure de la France, car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires dans le drapeau de la République et de l'Empire. En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti ; c'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur au besoin pour nos ennemis.*



10 Son histoire mouvementée traversée par la grande et la petite histoire, ses multiples représentations dans des œuvres célèbres, romanesques ou

picturales à toutes les époques, ses couleurs associant le chaud et le froid expliquent sans doute que le drapeau tricolore est aujourd'hui le seul emblème national de la France, défini par l'article 2 de la constitution de la Cinquième République

## LA DEVISE

Héritage du siècle des Lumières, la devise " Liberté, Égalité, Fraternité " est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Souvent remise en cause, elle finit par s'imposer sous la III<sup>e</sup> République. Elle est inscrite dans la constitution de 1958 et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national.

Associées par FÉNELON à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les notions de liberté, d'égalité et de fraternité sont plus largement répandues au siècle des Lumières.

Lors de la Révolution française, " Liberté, Égalité, Fraternité " fait partie des nombreuses devises invoquées. Dans un discours sur l'organisation des gardes nationales, ROBESPIERRE préconise, en décembre 1790, que les mots " Le Peuple Français " et " Liberté, Égalité, Fraternité " soient inscrits sur les uniformes et sur les drapeaux, mais son projet n'est pas adopté.

À partir de 1793, les Parisiens, rapidement imités par les habitants des autres villes, peignent sur la façade de leurs maisons les mots suivants : " unité, indivisibilité de la République ; liberté égalité ou la mort " mais ils sont bientôt invités à effacer la dernière partie de la formule trop associée à la Terreur.

Comme beaucoup de symboles révolutionnaires, la devise tombe en désuétude sous l'Empire. Elle réapparaît lors de la Révolution de 1848, empreinte d'une dimension religieuse : les prêtres célèbrent le Christ-Fraternité et bénissent les arbres de la liberté qui sont alors plantés. Lorsqu'est rédigée la constitution de 1848, la devise



" Liberté, Égalité, Fraternité " est définie comme un " principe " de la République.

Boudée par le Second Empire, elle finit par s'imposer sous la III<sup>e</sup> République. On observe toutefois encore quelques résistances, y compris chez les partisans de la République : la solidarité est parfois préférée à l'égalité qui implique un nivellement social et la connotation chrétienne de la fraternité ne fait pas l'unanimité.

La devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880.



Elle figure dans les constitutions de 1946 et 1958 et fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine national. On la trouve sur des objets de grande diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres.

## LE SCEAU

Marque distinctive et signe d'autorité, le sceau est détenu au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime par les différents pouvoirs civils ou religieux et par le roi lui-même. Aujourd'hui l'usage du sceau n'est réservé qu'à des occasions solennelles comme la signature de la Constitution et éventuellement ses modifications. Le sceau actuel de la République est celui de la II<sup>e</sup> République, frappé en 1848.

Sous l'Ancien Régime, le chancelier, grand officier de la Couronne, second en dignité après le connétable, est un personnage essentiel. Inamovible, il ne porte pas le deuil à la mort du roi tandis que le sceau du défunt est rituellement brisé. Chargé de la garde matérielle des matrices des sceaux, il préside le scellage des actes qui mobilise beaucoup de personnel.

Le chancelier est installé en 1718 dans un hôtel qu'occupe toujours, place Vendôme à Paris, le ministre de la justice, garde des sceaux.

À la Révolution, le sceau de Louis XVI, en or, est fondu pour récupérer le métal. Un décret de 1792 a fixé pour la première fois le contenu du nouveau sceau de la République : une femme debout tient une pique surmontée d'un bonnet en forme de ruche et de l'autre bras un faisceau de licteur.

Napoléon s'est doté d'un sceau portant les motifs typiques de l'Empire comme les abeilles et la couronne impériale. Les rois Louis XVIII et Charles X ont repris une iconographie proche de l'Ancien Régime, avec des fleurs de lys. Quant à Louis Philippe, il introduit le drapeau tricolore à côté des armes de la famille d'Orléans.

Un arrêté du 8 septembre 1848 définit le sceau de la II<sup>e</sup> République, encore utilisé de nos jours. Le graveur des monnaies, Jean-Jacques BARRÉ, exécute le nouveau sceau de l'État sans respecter exactement les termes du décret, notamment l'emplacement des inscriptions. Une femme assise, effigie de la Liberté, tient de la main droite un faisceau de licteur et de la main gauche un gouvernail sur lequel figure un coq gaulois, la patte sur un globe. Une urne portant les initiales SU rappelle la grande innovation que fut l'adoption du suffrage universel direct en 1848. Aux pieds de la Liberté, se trouvent des attributs des beaux arts et de l'agriculture.

Le sceau porte comme inscription " République française démocratique une et indivisible " sur la face et au dos deux formules " Au nom du peuple français " et " Égalité, fraternité ".

L'arrêté de 1848 définit également le type de sceaux ou de timbres que doivent utiliser couramment les tribunaux et les notaires.



Les III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques ont repris le même sceau. Sous la IV<sup>e</sup> République, il semble que seule la Constitution ait été scellée. Depuis 1958, la Constitution et certaines des lois constitutionnelles qui la modifient ont fait l'objet d'une mise en forme solennelle, avec sceau de cire jaune pendant sur un ruban de soie tricolore. Tel a notamment été le cas de la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V<sup>e</sup> République.

La presse servant à établir le sceau est conservée dans le bureau du ministre de la justice qui porte toujours le titre de " garde des sceaux ".

## LA MARSEILLAISE

À l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne à la liberté, la Marseillaise s'est imposée progressivement comme un hymne national. Elle accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles.

En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du Roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, ROUGET de LISLE compose, dans la nuit du 25 au 26 avril, chez DIETRICH, le maire de la ville, le " Chant de guerre pour l'armée du Rhin ".

Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès est tel qu'il est déclaré chant national le 14 juillet 1795.

Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830 et BERLIOZ en élabore une orchestration qu'il dédie à ROUGET de LISLE.

La III<sup>e</sup> République (1879) en fait un hymne national et, en 1887, une " version officielle " est adoptée par le ministère de la guerre après avis d'une commission. C'est également sous la III<sup>e</sup> République, le 14 juillet 1915, que les cendres de ROUGET de LISLE sont transférées aux Invalides.

En septembre 1944, une circulaire du ministère de l'Éducation nationale préconise de faire chanter la Marseillaise dans les écoles pour " célébrer notre libération et nos martyrs ". Le caractère d'hymne national est à nouveau affirmé dans les constitutions de 1946 et de 1958 (article 2).

L'auteur : né en 1760 à Lons-le-Saunier, Claude-Joseph ROUGET de LISLE est capitaine du génie mais a mené une carrière militaire assez brève. Révolutionnaire modéré, il est sauvé de la Terreur grâce au succès de son chant. Auteur de quelques romances et opéras, il vit dans l'ombre sous l'Empire et la Restauration jusqu'à son décès à Choisy-le-Roi en 1836.

La partition : en quelques semaines, l'" Hymne des Marseillais " est diffusé en Alsace, sous une forme manuscrite ou imprimée, puis il est repris par de nombreux éditeurs parisiens. Le caractère anonyme des premières éditions a pu faire douter que ROUGET de LISLE, compositeur par ailleurs plutôt médiocre, en ait été réellement l'auteur.

Il n'existe pas de version unique de la Marseillaise qui, dès le début, a été mise en musique sous diverses formes, avec ou sans chant. Ainsi, en 1879, la Marseillaise est déclarée hymne officiel sans que l'on précise la version, et un grand désordre musical pouvait se produire lorsque des formations différentes étaient réunies.

La commission de 1887, composée de musiciens professionnels, a déterminé une version officielle après avoir remanié le texte mélodique et l'harmonie.

Le Président Valéry GISCARD d'ESTAING a souhaité que l'on revienne à une exécution plus proche des origines de l'œuvre et en a fait ralentir le rythme. C'est aujourd'hui une adaptation de la version de 1887 qui est jouée dans les cérémonies officielles. Parallèlement, la Marseillaise a été adaptée par des musiciens de variété ou de jazz.

## LE FAISCEAU DE LICTEUR

La partie centrale du motif représente des faisceaux constitués par l'assemblage de branches longues et fines liées autour d'une hache par des lanières. Les faisceaux sont recouverts d'un bouclier sur lequel sont gravées les initiales RF (République Française). Des branches de chêne et d'olivier entourent le motif. Le chêne symbolise la justice, l'olivier la paix.

Le faisceau de licteur est un emblème très souvent utilisé pour représenter la République Française, même s'il n'a aujourd'hui aucun caractère officiel.

Dans la Rome antique, ces faisceaux étaient portés par des licteurs, officiers au service des Magistrats dont ils exécutaient les sentences.

La révolution française réinterpréta ce symbole : le faisceau représente désormais l'union et la force des citoyens français réunis pour défendre la Liberté. L'Assemblée constituante impose en 1790

ces « antiques faisceaux » comme nouvel emblème de la France.

À la chute de la Monarchie, le faisceau de licteur devient un des symboles de la République Française « une et indivisible » (tel un faisceau). Il est repris sur le sceau de la I<sup>e</sup> République puis sur celui de la II<sup>e</sup> République, toujours en usage aujourd'hui.



En 1913, le ministère des Affaires étrangères adopte pour les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger un emblème inspiré d'un modèle figurant sur les gardes d'épée et les boutons d'uniforme diplomatique. Le dessin représente un faisceau de licteur surmonté d'une hache

et recouvert d'un bouclier sur lequel sont gravées les initiales RF (République Française), des branches de chêne et d'olivier entourent le motif. Le chêne symbolise la justice, l'olivier la paix.

La naissance et le développement de l'Organisation des Nations Unies a renforcé le besoin de symboliser la République française par un emblème. En effet, lorsque la salle d'Assemblée des Nations Unies fut construite à New York, chaque pays devait être représenté par un sceau.

En 1953, une commission se réunit au Ministère des Affaires étrangères pour définir l'emblème de la France à faire figurer dans la salle d'Assemblée des Nations Unies à New York.

La commission adopte le projet de l'artiste Robert LOUIS qui s'énonce comme suit : « d'azur au faisceau de licteur posé en pal, sur deux branches de chêne et d'olivier, passées en sautoir, le tout d'or, lié par un ruban du même, chargé de la devise en lettres de sable Liberté-Égalité-Fraternité ».

Le président GISCARD d'ESTAING a repris ce motif, le faisceau de licteur surmonté de la hache et entouré d'une couronne de lauriers, comme emblème personnel.

Nota : dans le prochain numéro du BAL :

- Le 14 juillet,
- Le Coq.

Et en complément :

- Le Président de la République,
- Le Conseil constitutionnel,
- Le Premier ministre et le Gouvernement,
- Le Parlement,
- La Justice,
- Les textes fondateurs.



## Langue française

*Le BO de l'Éducation nationale publie régulièrement des recommandations concernant la langue française et son enrichissement. Un « condensé » dans notre bulletin serait une bonne chose... Je ne peux tout faire ! Quelle bonne âme voudrait bien s'engager à consulter régulièrement les BO et à proposer une synthèse pour notre BAL en ce qui concerne donc la langue française ?*

L'expression anglaise learning centre a été forgée en 1996 pour désigner la nouvelle bibliothèque de l'université de Sheffield, et a depuis été employée pour qualifier d'autres réalisations de ce type.

Elle recouvre une nouvelle conception de la bibliothèque, qui correspond à la fois à un élargissement de ses missions documentaires, pédagogiques, sociales, culturelles, à un resserrement des liens entre l'enseignement et la fonction documentaire stricto sensu, à un renouvellement architectural, ainsi qu'à la généralisation du numérique. L'expression désigne ainsi un lieu d'accès aux ressources, d'apprentissage, de formation et de réunion.

La Commission d'enrichissement de la langue française recommande d'utiliser, en fonction du contexte et des réalités désignées, soit des termes déjà disponibles, tels que bibliothèque, médiathèque, centre de ressources, soit des expressions plus originales, par exemple forum des savoirs.

Logiciel rançonneur : forme abrégée : rançonneur, n.m.

Domaine : informatique-droit.

Définition : logiciel malveillant qui empêche l'accès aux données stockées sur un ordinateur et propose leur récupération contre le paiement d'une rançon.

En général, un logiciel rançonneur chiffre les données de l'ordinateur cible en indiquant les instructions de paiement puis, si l'utilisateur y donne suite, fournit leur mode de récupération.

On trouve aussi le terme « rançongiciel », qui est déconseillé.

Équivalent étranger : ransomware.

Apprentissage adaptatif

Domaine : éducation-formation.

Définition : démarche de formation reposant sur l'usage en ligne de cours, d'exercices et d'évaluations s'ajustant en temps réel aux rythmes et aux besoins d'un apprenant.

Équivalent étranger : adaptive learning.

Classe d'immersion numérique

Domaine : éducation.

Synonyme : classe immersive.

Définition : salle équipée d'un dispositif technologique qui plonge les élèves dans un univers tridimensionnel, multisensoriel et interactif, recréé numériquement ; par extension, enseignement dispensé grâce à ce dispositif.

Équivalent étranger : immersive classroom.

Cours en ligne d'entreprise

Abréviation : CLE.

Domaine : formation-économie et gestion d'entreprise.

Définition : formation en ligne proposée par une entreprise

à ses salariés, à ses partenaires et à ses clients.

Équivalent étranger : corporate open online course (COOC).

Curriculaire, adj.

Domaine : éducation-formation.

Définition : qui se rapporte à un curriculum.

Équivalent étranger : curricular.

curriculum, n.m.

Domaine : éducation-formation.

Définition : parcours de formation initiale ou continue dont les objectifs, les programmes ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation des acquis sont conçus comme un ensemble cohérent.

Équivalent étranger : curriculum.

Inclusion scolaire

Domaine : éducation.

Définition : principe pédagogique qui préconise d'accueillir dans une même classe tous les enfants sans distinction, en accordant un soutien approprié à ceux qui ont des besoins particuliers.

Note : On trouve aussi les expressions « éducation inclusive » et « école inclusive ».

Équivalent étranger : inclusive education.

Indice de citations

Domaine : recherche.

Synonyme : facteur d'impact (FI) (langage professionnel).

Définition : indicateur bibliométrique relatif à un périodique, correspondant au nombre de fois où les articles qui y sont publiés sont cités, rapporté au nombre total des articles publiés dans ce périodique, au cours d'une période donnée.

Note : L'indice de citations peut s'étendre, selon la discipline, à d'autres types de productions scientifiques telles que des ouvrages collectifs, des bases de données ou des corpus.

Équivalent étranger : impact factor (IF).

Instruction à domicile

Domaine : éducation.

Définition : instruction reçue intégralement dans la sphère familiale par des enfants soumis à l'obligation scolaire.

Note :

1. L'instruction à domicile peut être dispensée, par exemple, par un organisme d'enseignement à distance ou par les parents.

2. En France, l'instruction à domicile est contrôlée et évaluée par l'État.

Équivalent étranger : home school, home schooling.

Référencer, v.

Domaine : tous domaines.

Synonyme : parangonner, v.

Définition : procéder à une évaluation par rapport à un ou plusieurs modèles reconnus, en s'inscrivant dans une recherche d'excellence.

Note : On préférera utiliser le terme « parangonner » lorsque l'emploi du terme « référencer » peut prêter à confusion.

Conduite en sous-main

Domaine : relations internationales.

Définition : action diplomatique menée sans intervention officielle directe.

Équivalent étranger : leadership from behind, leading from behind.

Habillage humanitaire

Domaine : communication-relations internationales.

Définition : stratégie de communication d'une entreprise ou d'une organisation qui cherche à améliorer son image de marque en se réclamant abusivement de valeurs humanitaires.

Équivalent étranger : empathy washing.

Habillage onusien

Domaine : communication-relations internationales.

Définition : stratégie de communication d'une entreprise ou d'une organisation qui cherche à améliorer son image de marque en se réclamant abusivement des valeurs promues par l'Organisation des Nations Unies.

Équivalent étranger : blue washing.

Paix froide

Domaine : relations internationales.

Synonyme : paix glacée.

Définition : situation de tension entre États qui altère leurs relations mais exclut l'engagement de forces.

Équivalent étranger : cold peace.

Politique de l'inaction

Domaine : relations internationales-politique.

Définition : option politique qui, dans une situation donnée, consiste à s'abstenir de toute action.

Équivalent étranger : do-nothing policy, do-nothing scenario.

Règle de caducité

Domaine : relations internationales.

Définition : disposition exceptionnelle, mise en œuvre dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, qui permet, quand une des parties ne respecte pas les engagements qu'elle a pris lors d'un accord, de revenir instantanément au statu quo ante.

Note : La règle de caducité évite la nécessité d'une nouvelle résolution dont l'adoption pourrait se heurter au droit de veto de l'un des membres permanents de l'Organisation des Nations Unies.

Équivalent étranger : snap-back, snapback.

Revenant, -e, n.

Domaine : relations internationales-politique.

Définition : citoyen qui revient dans son pays d'origine après avoir combattu dans les rangs d'une organisation terroriste à l'étranger.

Équivalent étranger : returned foreign fighter, returnee, returning foreign fighter.

## À savourer...

Farceur et friand de bons mots, Paul BOCUSE, « empereur » de la cuisine française, décédé à l'âge de 91 ans, avait le sens de la réplique et parfois la dent dure. Voici un florilège de ses petites phrases.

« La vie est une farce, je l'ai compris à 19 ans, pendant la guerre. Lorsque mes copains tombent à côté de moi, je me demande : pourquoi pas moi ? La chance, la santé, le travail et une dérision profonde deviennent mes maîtres mots ».

« La vie peut s'arrêter à chaque seconde. Alors il faut travailler comme si on allait mourir à cent ans et vivre comme si on devait mourir demain ».

« Je tiens à rester classique, cette cuisine a des amateurs (...) si un jour le restaurant est vide, je me poserai des questions, mais ce n'est pas le cas ».

« Bien faire un travail ne prend pas plus de temps que de le faire mal ».

« Vous avez fait de piètres études ? », lui demande un animateur. « Oui mais j'ai mes deux bacs : le bac d'eau froide et le bac d'eau chaude », répond-il.

« C'est mon copain ! (parlant d'un coq tatoué sur le bras). Lorsque quelqu'un m'enquiquine, je lui parle à voix basse. Cela me calme et surtout déstabilise l'adversaire ».

« La véritable cuisine sera toujours celle du terroir. En France le beurre, la crème et le vin en constitueront toujours les bases ».

« Pour moi, la bonne cuisine, c'est quand on soulève le couvercle, que ça fume, que ça sent bon et qu'on peut se resservir ».

« Président, il faut casser la croûte » (en servant à Valéry GISCARD d'ESTAING sa fameuse soupe de truffes recouverte d'une coque feuilletée).

« La cuisine c'est la paix dans le monde ».

« C'est vrai, il faut être un peu cabot. Je fais un métier où l'on donne deux représentations par jour, et certains soirs, où on préférerait être dans son lit, il faut y aller quand même et avec le sourire ».

« Il copie tout, c'est le Laurent GERRA de la cuisine, sans le talent » (en parlant d'un de ses concurrents).

« J'adore les femmes et nous vivons trop longtemps de nos jours pour passer une vie entière avec une seule ».

« De ma vie je ne regrette rien, sauf peut-être la peine que j'ai pu faire aux femmes de ma vie. J'espère qu'elles me pardonneront ».



## Crédit Agricole

Ma Banque près de chez moi : le Crédit Agricole d'Aquitaine développe les services de proximité.



Ces deux dispositifs, complémentaires aux différentes formes de présence traditionnelles, ont été voulus résolument modernes. En effet, les agences mobiles ont été désignées par l'ESDL (l'École Supérieure de Design des Landes) et sur les relais CA, l'offre a été élargie par rapport aux Points verts. Une présence qui confirme l'engagement du Crédit Agricole d'Aquitaine 100 % humain 100 % digital.

Sylvie DUPRAT  
Crédit Agricole d'Aquitaine  
Communication Événementielle  
40800 Aire/Adour

## Normes

En souhaitant proposer le meilleur de la banque partout et pour tous, le Crédit Agricole d'Aquitaine rend la banque plus pratique, plus proche, plus participative en consacrant une relation banque client fondée sur l'humain et la proximité. Pour aller plus loin dans cette démarche, et renforcer sa présence sur le territoire, le Crédit Agricole d'Aquitaine a mis en place de nouveaux modes d'accès à la banque en développant 250 Relais Crédit Agricole et en créant 2 Agences Mobiles, sur deux secteurs pilotes : le Marsan et le Médoc.

Concrètement, les Relais Crédit Agricole, sont des commerçants partenaires qui proposent des services du quotidien, comme le retrait d'espèces, de 20 € à 100 €. Un service gratuit et sécurisé grâce à sa carte bancaire, (service Point Vert) et la mise à disposition de bordereaux de remise de chèque et d'enveloppes T. Les commerçants sont ravis de pouvoir proposer de nouveaux services à leurs clients du Crédit Agricole et les utilisateurs les ont bien intégrés car plus de 93 000 retraits ont été réalisés ainsi en 2017 sur le territoire de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine.

Deux agences mobiles viennent compléter le dispositif des relais CA en permettant de disposer en proximité de services d'un conseiller en matière de crédit, d'assurance et d'épargne. Le Crédit Agricole d'Aquitaine souhaite rester proche de ses clients et cultiver ses racines de proximité et de pérennité dans la relation. Un test sur deux secteurs a démarré, qui permettra de voir si un déploiement plus important sur tout le territoire se justifie.

Faut-il écrire km ou Km pour kilomètre ?

La réponse est simple et codifiée par l'AFNOR (Association française de normalisation) et l'ISO (International standard organisation). Elle est également définie par la législation française.

Alors km ou Km ? Tout simplement km...  
Pourquoi ?

Parce que cette unité ne dépend pas du nom d'un mathématicien, physicien, chimiste, ingénieur, etc.

La règle est simple : l'unité de mesure ne dépend pas d'un nom propre, donc en minuscule :

km pour kilomètre, unité de distance,  
a pour are... unité de surface,  
kg pour kilogramme, unité de poids,  
min pour minute, unité de temps...

Mais si elle est due à un chercheur, découvreur, alors on met une majuscule :

V pour volt, unité de tension électrique,  
A pour ampère, unité d'intensité électrique  
J pour joule, unité d'énergie  
C pour celsius, unité de température...

B. BROQUA

## Souvenirs

### Le tablier de grand-mère

*Cet article a déjà été publié dans le numéro 48 d'octobre 2013, mais il est tellement savoureux que je n'hésite pas à vous le proposer de nouveau. Un peu de nostalgie, de rêve, cela fait du bien parfois...*

Remontons à l'époque où les mères et grand-mères portaient un tablier. La fonction de ce dernier était de protéger leurs vêtements car elles avaient peu de robes de rechange et que c'était plus facile de laver un tablier de coton qu'une robe, une blouse ou une jupe faites d'autres tissus.

Mais il avait bien d'autres usages ce grand tablier :

- il servait de gant pour retirer un plat brûlant du fourneau bien avant l'invention des maniques.

- il était merveilleux pour essuyer les larmes des enfants ou nettoyer les frimousses sales.

- il servait, depuis le poulailler, à transporter les œufs, les poussins à réanimer et parfois les œufs à moitié éclos qu'on déposait dans un fourneau tiède afin de faciliter leur éclosion.

- quand il y avait de la visite, il servait d'abri aux enfants timides d'où l'expression : « se cacher dans les jupons de sa mère ».

- par temps frais, grand-mère le relevait pour s'y emmitoufler les bras ou pour protéger ses épaules alors qu'elle cuisinait devant le poêle ; elle y épongeait aussi la sueur de son front.







pose aussi mais pour la décongeler : autres temps, autres mœurs !

Il faudra de bien longues années pour que quelqu'un invente un vêtement qui puisse rivaliser avec ce bon vieux tablier utile à tant de choses.

On deviendrait bien fou aujourd'hui rien que de songer à la quantité de microbes que le tablier accumulait en une seule journée !

En réalité, la seule chose que les enfants de l'époque aient attrapée au contact du tablier de maman ou grand-maman, c'est de l'AMOUR !

*Témoignage recueilli sur Internet par  
Béatrice RÉMONT.*

Notre amie s'interroge : faut-il écrire « grand'mère ou grand-mère » ?

Sans entrer dans un conflit de générations j'ai pour ma part toujours écrit « grand-mère ».

Mais la curiosité me poussant car je ne doute pas des qualités de notre amie j'ai donc fouiné un peu...

« Mulot » en main je n'ai rien trouvé sur Internet. Par contre mon « cher compagnon » qui ne quitte pas mon bureau, je veux parler du livre « Le bon usage (grammaire française) » de Maurice GREVISSE (d'origine belge) m'a apporté la solution.

Je reproduis donc son commentaire à propos du sujet qui nous interroge :

*La vieille langue, d'après la déclinaison latine, distinguait deux groupes d'adjectifs : le premier présentait deux formes distinctes selon le genre : pur, pure ; le second avait une forme unique pour les deux genres : uns hom fors, une femme fors. Mais comme la plupart des adjectifs avaient un e au féminin, cet e caractéristique s'est, par analogie, étendu aux adjectifs du second groupe. Telle fut même la tendance à rendre uniforme la flexion des adjectifs qu'on élimina, au masculin de certains adjectifs, un e étymologique : perplex, débonnair, etc.*

*Les féminins fort, grand, dans les emplois indiqués plus haut, sont donc des survivances de l'ancien usage relatif aux adjectifs à forme unique.*

*Les grammairiens ont longtemps protesté contre l'apostrophe que l'on mettait à grand devant certains noms féminins : chambre, mère, chose, etc. Cette apostrophe semblait marquer la chute d'un e final. La 8<sup>e</sup> édition du Dictionnaire de l'Académie (NDLR : 1932-1935) écrit : Grand-Chambre, grand-garde, grand-mère, etc.*

Ouf, je vais m'essayer le front avec mon tablier ! Franchement les équations du second degré et autres, c'est « vachement » plus facile ! Si, si !

BB

- ce bon vieux tablier faisait aussi office de soufflet alors qu'on l'agitait au-dessus du feu de bois pour le ranimer.

- c'est avec lui qu'on « transbahutait » pommes de terre et bois sec jusque dans la cuisine.

- depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux petits légumes.

- en fin de saison, on l'utilisait pour ramasser les pommes tombées.

- quand des visiteurs arrivaient à l'improviste, c'était surprenant de voir avec quelle rapidité ce vieux tablier pouvait « faire la poussière ».

- à l'heure des repas, grand-mère allait sur le perron agiter son tablier : c'était le signe que le diner était prêt et que les hommes devaient rentrer des champs pour passer à table.

- grand-mère l'utilisait aussi pour sortir la tarte aux pommes du four et la poser sur le rebord de la fenêtre afin qu'elle refroidisse ; de nos jours, sa petite-fille l'y

## La Petite France en Australie

Ils étaient tous volontaires pour la durée de la guerre et c'est avec enthousiasme qu'ils avaient quitté leur patrie pour venir combattre et chasser de chez nous l'envahisseur. Ce sont les « ANZAC », (Australian New Zeland Army Corps).

Ce 11 novembre 2018, nous célébrerons le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice signé par l'Allemagne à Rethondes avec les Alliés, mettant fin à quatre années d'atroces combats. On évoquera, parmi tant d'autres et particulièrement dans les Hauts de France, le sacrifice de centaines de milliers de jeunes « alliés » qui reposent sur le sol français.

Les soldats australiens rescapés de cette guerre rentrèrent chez eux en 1919. Célibataires et âgés d'environ 25 ans, plusieurs d'entre eux étaient sans situation. Le gouvernement s'employa à leur reclassement.

Dans le Queensland, un territoire leur fut attribué, divisé en parcelles de 16 hectares pour ceux qui voulaient les mettre en culture. Ils devraient livrer une nouvelle bataille car la région était particulièrement déshéritée, qu'importe, ils étaient jeunes et pleins de courage !

La plupart des premiers volontaires (appelés « colons ») vivait sous de l'écorce d'arbres ou sous la toile de tente. Ils n'avaient pas formé de villages comme nous les concevons chez nous. Seul le groupe de maisons de bois servant de centre administratif fut bientôt appelé par les habitants « Établissement du soldat d'Amiens ».

De là étaient contrôlées les installations des résidents et des magasins leur fournissaient les équipements dont ils avaient besoin. Par la suite le nom d'Amiens est resté à la petite agglomération.

Grâce à leur ténacité, les colons mirent en valeur leurs parcelles en cultivant autour des rochers émergeant partout du sol. Ils plantèrent des arbres fruitiers qui trouvèrent là un terrain et surtout un climat plus tempéré que dans la plaine en raison de l'altitude, cette région est la seule d'Australie jouissant d'un climat se rapprochant du nôtre et où il peut parfois neiger.

En attendant que les arbres produisent, ils avaient réussi la culture des tomates et installé une conserverie mais la crise de 1931 les obligea à se tourner vers la culture du tabac qui, à son tour, devait être abandonnée. Les exploitants ne se sont jamais découragés, ils ont créé une usine d'État de pulpe et de noyaux qui fonctionna jusqu'en 1944. Aujourd'hui, ils ont réalisé l'équilibre où les arbres, grâce à la qualité de leurs produits, suffisent pour vivre avec la culture maraîchère très prospère.

récoltes, en l'absence de bonnes routes, il avait rapidement été nécessaire de créer une ligne de chemin de fer qui desservirait les différents points de rassemblement de ces produits.

Les gouvernements du Commonwealth et de l'État s'étaient arrangés pour financer le coût estimé à 35 000 livres sterling. Le premier coup de bêche fut donné le 3 juin 1919. Sur cette ligne longue de 19,900 kilomètres, des stations furent créées pour le chargement des produits avec une voie de garage et un petit entrepôt pouvant servir d'abri à d'éventuels voyageurs. Ces stations étaient environ tous les trois kilomètres. Les Anciens Combattants les baptisèrent du nom des champs de bataille dont ils gardaient un cruel souvenir : Fleurbaix (62), Pozières (80), Bullecourt (62), Passchendaele (Flandre), Bapaume (62), Messines (Belgique) pour aboutir à Amiens (80). Les noms des stations furent officialisés dans le Bulletin Hebdomadaire des Chemins de Fer, en date du 15 avril 1920 et les habitants donnèrent à l'ensemble le nom, non officiel mais sentimental, de « Petite France ».

Terminée et opérationnelle le 7 juin 1920, la ligne fut officiellement ouverte le 26 juillet 1920 par son Altesse Royale Edward, Prince de Galles, et de nombreuses personnalités dont le capitaine HUGHES, croix de guerre française. Une grande foule était venue accueillir le haut personnage qui devait devenir le roi d'Angleterre.

Environ 400 hommes, rentrés de la guerre, étaient à cette époque établis en Petite France. À Amiens, les habitants avaient décoré la gare d'une profusion de mimosa. Deux cents Anciens Combattants parfaitement alignés formaient une garde d'honneur pour leur invité royal qui serra la main de chacun, s'avança parmi la foule, sympathisant avec les enfants.

Quelques mots sur les stations :

Fleurbaix, marquée seulement par un poteau indicateur, a un petit hangar à marchandises en bordure de voie (916 mètres d'altitude).

Pozières (946 mètres d'altitude), petite agglomération de 199 habitants a une école, une boutique offrant toutes sortes de marchandises surtout de l'épicerie, un petit hôtel, un garage, trois boutiques, un bureau de poste, six ou sept maisons et un grand entrepôt frigorifique pour la conservation des pommes et poires.

Bullecourt (918 mètres d'altitude) ne comporte qu'un petit hangar à marchandises. En plus des fruits, le coin possède une exploitation forestière.

Passchendaele (922 mètres d'altitude) essentiellement orientée vers l'exploitation forestière. Une scierie transforme le bois et occupe 35 habitants.



Bapaume (931 mètres d'altitude), 125 habitants, possède une épicerie avec bureau de poste, une école (12 élèves) qui sera fermée en 1983 en raison du faible effectif, une salle communale pour les réunions également utilisée comme église presbytérienne, un entrepôt de la Société des Fructiculteurs et des Producteurs du Queensland, grand magasin où les exploitants se procurent tous les produits dont ils ont besoin.

Messines (883 mètres d'altitude), seul souvenir de combats situé en Belgique. Elle ne comporte qu'un petit hangar à marchandises le long de la voie de garage.

Amiens (866 mètres d'altitude), le terminus. 336 habitants, centre principal de l'établissement d'origine, une quarantaine de maisons, 10 boutiques, 2 garages et un hôtel, 2 églises, une école avec environ 50 élèves et 3 professeurs, en étroite liaison avec celle de Bapaume, un terrain de sports avec 4 courts de tennis, un terrain de cricket et un de football, un entrepôt frigorifique public.

On trouve maintenant en Petite France des noms à consonance italienne car, après la seconde guerre mondiale, des immigrants anciens combattants italiens sont venus à leur tour exploiter le sol.

La fin du « petit train » :

Peu à peu, le chemin de fer devint de moins en moins pratique et les transporteurs routiers eurent beau jeu d'aller de vergers en vergers et entrepôts pour y charger eux-mêmes la marchandise, les routes s'étant améliorées. Dès 1963,

uniquement utilisée pendant la saison forestière, la ligne fut condamnée à disparaître. Le dernier train circula le 30 janvier 1974 pour débarrasser les entrepôts. La ligne fut fermée à la circulation publique le mercredi 27 février.

Little France : région touristique

Aujourd'hui, la Petite France n'est pas qu'un immense verger, elle est devenue une région touristique où viennent les visiteurs des villes environnantes principalement de Brisbane capitale du Queensland. Ils suivent la route des vins jusqu'aux caves de Biltmore à Pozières, peuvent parcourir les vergers et les vignes, déguster les produits locaux. Ensuite ils visitent le « château de Donnelly » ensemble extraordinaire de rochers de granit. Le changement de saison est le plus grand charme de cette région : vergers fleuris au printemps, arbres couverts de fruits en été. La flore sauvage est très variée, c'est le paradis des botanistes : des centaines d'espèces de plantes à fleurs et d'arbustes, dont 60 de mimosas, plus de 90 d'orchis, houblons pourpres, plantes carnivores, chanvre bleu, arbre à thé blanc, etc. La faune est aussi curieuse : kangourous, koalas, émeus...

Outre le tourisme la « Petite France » est surtout reconnue pour la qualité de ses produits supérieure à celle du reste de la province.

Béatrice RÉMONT

Source : Extraits de « La Petite France en Australie », témoignage recueilli par Gaston DEGARDIN, Société Archéologique et Historique de Bapaume (Pas de Calais) et sa région.



Où se trouve la Petite France ?

Là !

## Vitesse à 80 km / h ou pas ?



Quelle histoire ! Quand on ne connaît pas la solution, l'on va vers le plus facile. Oh loin de moi l'idée de dire que la vitesse ne tue pas. C'est en effet un des facteurs importants de l'accident corporel grave.

« Plus on va vite, plus on se fait mal ».

C'est d'une telle évidence, mais je ne rentrerai pas dans le débat qui est de dire que si l'on est à l'arrêt, on ne se fait pas mal.

Je dis simplement que l'on choisit cette infraction car elle est la plus facile à contrôler. En effet, une personne qui est sous l'emprise de l'alcool, d'une drogue quelconque mais qui roule à une allure normale ne sera que très rarement contrôlée sauf à provoquer un incident ou un accident, ou lors d'un contrôle aléatoire, alors qu'une personne dépassant la vitesse autorisée sera repérée rapidement.

Lorsqu'il y a accident corporel, il y a un constat de gendarmerie ou de police établi sur le lieu de l'accident. Les forces de l'ordre qui font au demeurant très bien leur travail, constatent les faits et notent les circonstances et se basent sur des indices qui sont concrets : vitesse, alcool, drogue, téléphone. Et ces indices ne prêtent pas à discussion car au moment de l'accident, ils sont réellement présents. Ils ne peuvent pas faire l'objet de supputations, car le constat qui est établi sur l'instant ne peut être fait que sur des indices fiables. Donc, lorsque les statistiques sont établies, elles mettent en avant les facteurs d'accidents qui ressortent des procès verbaux : tant de vitesse, tant de refus de priorité, tant d'alcoolémie, tant de téléphone. Il apparaît alors à ce moment-là que la vitesse est le facteur le plus représenté, mais de très peu par rapport à d'autres facteurs.

Ayant participé pendant des années en tant qu'Inspecteur départemental de sécurité routière (IDSR) aux enquêtes dites REAGIR (réagir par des enquêtes sur les accidents graves et par des initiatives pour y remédier) initiées par le Préfet du département, je vois les choses sous un angle un peu différent sans remettre en question les enquêtes faites par les forces de l'ordre. Ces enquêtes mises en place en 1983 ont pour but non pas de rechercher les responsabilités ce qui est du domaine des forces de l'ordre et éventuellement

des tribunaux, mais de déterminer au plus près les circonstances qui ont fait que cet accident a eu lieu afin de pouvoir apporter des solutions éventuelles. Ces solutions peuvent porter sur l'amélioration du réseau, de la signalisation sur ce lieu, mais aussi sur l'information donnée en amont. Les enquêteurs au nombre de trois ou quatre viennent de milieux divers : formateurs en sécurité routière, médecin du SAMU, expert automobile, gendarme ou policier à la retraite et toute personne intéressée par la sécurité routière. Une chose est certaine, c'est qu'elles sont bénévoles.

Ces personnes se rendent sur le lieu de l'accident, constatent les faits, observent sur le terrain les traces de freinage éventuelles, les traces de ripage, les enfoncements des tôles, les positions du ou des véhicules avant et au moment de l'impact. Toutes les observations possibles sur le lieu de l'accident, sur le ou les véhicules, le temps d'arrivée des secours après l'alerte, l'état des ceintures de sécurité. À la suite de toutes ces observations, un rapport est établi, faisant apparaître la situation avant l'accident, les éléments qui ont pu provoquer l'accident, les conséquences de cet accident au niveau des véhicules, mais aussi au niveau des occupants. Et enfin, les solutions préconisées pour éviter (autant que faire se peut) un nouvel accident à cet endroit, ou même parfois dans le long terme pouvoir jouer sur les conséquences. Cela prend parfois du temps à l'équipe pour se mettre d'accord, mais le rapport qui est établi l'est de manière unanime, sachant que chaque personne dans l'équipe est compétente dans son domaine.

Je vais prendre un exemple concret pour illustrer le propos. C'est grâce à ce type d'enquête que le pare-choc des véhicules a été modifié afin que suite à un choc avec un piéton, celui-ci tombe sur le capot du véhicule plutôt que de passer sous les roues du véhicule. Je suis persuadé qu'en fouillant un peu l'on pourrait trouver d'autres exemples.

Un autre exemple plus près de nous : nous avons eu à traiter d'un accident mortel dans un virage sur la route qui mène à Saint Justin. Cette route est limitée, 90 km/h, et ce virage vu de loin ne présente aucune difficulté. Sauf qu'au moment de l'enquête que nous avons menée, il s'avère que ce virage ne présente pas une courbure continue mais à moitié virage, cette courbure s'accroît. Pouvait-on refaire le virage, oui avec de gros moyens, mais il a suffi de baisser ponctuellement la vitesse à 70 km/h à cet endroit en rajoutant des bandes rugueuses sonores avant l'entrée du virage. À ma connaissance, il n'y a pas eu d'accident depuis.

Pourquoi tout ce laïus ? Pour dire simplement que la solution de baisser la vitesse sur tout le réseau non séparé par un rail de sécurité est une fausse solution. Je ne veux pas savoir qui a soufflé cette solution (j'ai quand même une petite idée) mais je dis sans me tromper que l'on ne va pas résoudre le problème de cette manière. Cette solution va coûter très cher car il va falloir remplacer des centaines de panneaux sans garantie de résultats. Certains endroits méritent une vitesse parfois même inférieure à 80 km/h et seule une observation sur le terrain peut déterminer cela.



C'est vrai que la vitesse est un facteur important dans l'accident, mais est-elle la cause principale de l'accident, elle est facteur aggravant sans nul doute. Une connaissance minimum de lois physiques peut le démontrer. Mais à l'origine de l'accident, n'y a-t-il pas eu autre chose. Je pense à l'inattention, je pense au téléphone, je pense à la monotonie du trajet, je pense à l'effet de surprise devant un imprévu, je pense à la prise de médicaments qui ralentissent les temps de réaction. Un événement anormal qui perturbe une situation normale. Sachant que la capacité d'attention maximum d'un conducteur sur un trajet d'environ une heure n'excède pas dix minutes réparties sur cette heure. L'on peut supposer que si la vitesse est mise de manière uniforme sur le réseau à 80 km/h, les conducteurs se déconnecteront encore plus de la tâche de conduite. Faudra-t-il aussi baisser la vitesse des poids lourds, sachant qu'il sera difficile pour n'importe lequel d'entre nous de rester pendant deux cents kilomètres derrière un engin qui obstrue la vision lointaine ? Je suis « convaincu » que la tâche de conduite sera banalisée au point de provoquer des inattentions encore plus dangereuses que les dix km/h supplémentaires que l'on veut supprimer.

Prenons les choses autrement. Faisons dans chaque département un état des lieux en utilisant pourquoi pas ces équipes REAGIR et autres bénévoles ayant des compétences en matière de sécurité routière, d'aménagement des infrastructures routières qui pourront se baser soit sur des accidents, soit sur des demandes d'usagers de la route ayant constaté des anomalies dans le tracé d'une route, dans un défaut ou un manque de signalisation. Ceci sous réserve que les améliorations soient apportées au plus tôt. (ce qui n'est pas toujours le cas) Appelons ces bénévoles, les conducteurs vigilants (au même titre que les voisins vigilants). Je sais pertinemment que cette solution va amuser quelques responsables, mais, qui, mis à part celui qui pratique la route au quotidien, est le mieux placé pour signaler les anomalies, le virage mal signalé, le panneau manquant, la nécessité d'une baisse ponctuelle de la vitesse. Il devrait y avoir au niveau de chaque département une équipe pouvant aller rapidement sur le terrain pour vérifier les constatations des usagers réguliers des routes du département. Je reste en outre convaincu que de ce fait et dans l'ensemble chaque conducteur se sentirait responsable et modifierait de lui-même sa propre conduite car il deviendrait de ce fait son propre gendarme.

Je pense que mon propos qui n'est pas polémique restera lettre morte, dommage car si l'objectif est de faire diminuer le nombre de tués sur la route il faut se donner d'autres moyens que diminuer de manière aléatoire une vitesse qui entraînera à mon avis plus de difficultés que d'avantages.

Jacques DUPONT  
Le 18 mars 2018



## Pour ou contre ? 80 ou 90 ?

Permettez-vous à votre président, une fois de plus, de pousser un coup de gueule ? Oui ? Merci !

J'ai écrit cet article avant de recevoir celui de Jacques DUPONT qui a tout à fait raison dans ce qu'il dit.

Mais notre Préfet s'arrache les cheveux ! Beaucoup trop de morts sur nos routes des Landes ! Malgré les contrôles, les recommandations... Rien n'y fait ! Est-il acceptable, admissible que beaucoup roulent sans ceinture de sécurité par exemple ? Cela devrait être un réflexe ! Il peut y avoir un oubli, exceptionnel, mais quand certains « bricolent » leur voiture pour ne pas entendre le Bip Bip les avertissant que leur ceinture n'est pas bouclée, on peut en douter !

Alors que faire quand la pédagogie, l'information, les faits hélas douloureux pour bien des familles ne sont pas suffisants, que reste-t-il face à la bêtise sinon la sanction ?

La vitesse va être réduite à 80 km / h au lieu de 90. Est-ce un drame ? A en croire certains, oui !

Alors je crois rêver ! 80 au lieu de 90... Sur un trajet moyen cela ne fait guère que quelques minutes de différence... Prenons donc le temps de vivre et pas celui de mourir !

Entre un choc entre deux voitures roulant à 90 et deux voitures roulant à 80 il y a une différence d'énergie importante, très importante !

Bien sûr, on va me dire pourquoi ne pas rouler à 10 à l'heure, c'est sûr, il n'y aurait plus aucun blessé !

Soyons réalistes, il faut concilier bien des choses. 10 km / h cela va sauver bien des vies, et je m'étonne que beaucoup de voix, compétentes ou pas en la matière, avec des arguments plus ou moins fallacieux voire intéressés, s'élèvent contre cette mesure ! La vie d'un homme, d'une femme, d'un enfant sauvé ne valent donc rien ? Certes comme le dit Jacques DUPONT, il y a aussi d'autres mesures à prendre.

Mais pourquoi cette mesure ? Tout simplement parce qu'il y a sur nos routes beaucoup d'imbéciles ! Si, je vous assure et vous le savez bien ! Des « je roule trop près, je roule trop vite, je coupe la ligne blanche, je ne respecte ni feu rouge ni panneau stop, je bois un petit coup avant de prendre le volant, je fume un pétard... » Vous n'en avez jamais vu ? Vous n'en connaissez pas ?

Alors si tous ces fous, imbéciles, voire débiles se contentaient de marcher, nos routes seraient bien plus sûres ! Plus besoin de contraintes de vitesses et autres, chacun prenant ses responsabilités et adaptant sa conduite aux conditions du moment...

Puis-je rêver d'un monde d'humains responsables ?

Respectueux du code de la route, mais tout compte fait, pas seulement, mais aussi respectueux de l'autre dans tous les domaines... Je pense au monde politique, associatif, du travail, religieux... bref de tout ce qui fait la vie !

Une médaille : « Je respecte la vie, la mienne et celle des autres...^ ». Elle n'existe pas... Dommage sans doute... Mais combien pourraient l'arborer la tête haute ?

B. BROQUA

## Mathématiques

### ÉTRANGE !

Voici un petit exercice de calcul qui en étonnera plus d'un(e).

Simple histoire de vous réconcilier si besoin avec les mathématiques...

Supposons que nous sommes en 2016 (C'est la seule année où cela fonctionne !)

Cela prend seulement 30 secondes, vous n'avez qu'à suivre les instructions au fur et à mesure, ce n'est pas bien compliqué !

Ne lisez surtout pas la fin avant d'avoir tout calculé !

1) Choisissez d'abord le nombre de soirs par semaine où vous aimeriez aller au restaurant ! (Ou faire autre chose... !)

2) Multipliez ce chiffre par deux.

3) Ajoutez cinq.

4) Multipliez par cinquante (multipliez par 100 et divisez par 2, c'est plus facile !).

5) Si vous avez déjà passé votre anniversaire cette année, ajoutez 1766, sinon, ajoutez 1765

6) Dernière étape : soustrayez le nombre correspondant à votre année de naissance.

Vous devriez maintenant avoir un nombre à trois chiffres.

Le premier de ces trois chiffres est le nombre de fois par semaine où vous aimeriez aller au restaurant !

Le plus surprenant est à venir !

Les deux derniers chiffres correspondent à ...

**Votre âge !  
(pardon mesdames...)**



22

Image libre de droit : pixabay.com

## Réflexions...

### Sortie

Dans les yeux de mes proches, j'ai senti l'heure sonner  
Dans leurs regards inquiets, la fin s'est approchée.  
Dans leurs gestes, leurs paroles, le ton avait changé.  
Leurs sourires convenus ne pouvaient me tromper.

La sortie est tout près, au bout de ce chemin.  
Elle ne m'inquiète pas, elle est inéluctable.  
Il faut s'attendre un jour, c'est cela le destin  
À quitter ce bas monde, à laisser place à table.

Combien de temps encore pour jouir de l'instant  
De sentir sur mon corps le souffle du printemps,  
Qui s'annonce déjà et fait sonner les chants  
Des oiseaux migrateurs qui s'en vont pour longtemps.

Verrai-je reflleurir de nouveau la jaune primevère ?  
Sentirai-je le parfum exaltant du bouquet de lilas  
Qui du bord du jardin porté du vent de mer  
Embaume la promenade et chacun de mes pas ?

Non je ne suis pas triste, il faut un jour finir  
Ce long passage sur terre, cette grande randonnée.  
Quand le corps et l'esprit ne peuvent plus donner  
Des envies d'avenir, alors, autant partir.

Jacques DUPONT, 14 juillet 2017

### Joie de vivre

Une étroite fenêtre ouverte  
Sur un jardin aux lignes pures.  
Sous l'arceau d'une plante verte,  
Une fillette qui adjure  
Sa poupée de rester couverte.

Le jour qui vient de s'éveiller  
Ne cesse de s'émerveiller.  
Et c'est toute la joie de vivre  
Que le vent, de son crayon bleu,  
Note sur le livre des cieux.

Maurice CARÊME

« Chaque individu croit qu'il sera heureux demain, s'il est plus riche, plus considéré, plus aimé, s'il change de partenaire sexuel, de voiture, de cravate ou de soutien-gorge. Chacun, chacune attend de l'avenir des conditions meilleures, qui lui permettront, enfin, d'atteindre le bonheur. Cette conviction, cette attente, ou le combat que l'homme mène pour un bonheur futur, l'empêchent d'être heureux aujourd'hui. Le bonheur de demain n'existe pas. Le bonheur, c'est tout de suite ou jamais. Ce n'est pas organiser, enrichir, doré, capitonner la vie, mais savoir la goûter à tout instant. C'est la joie de vivre, quelles que soient l'organisation et les circonstances. C'est la joie de boire l'univers par tous ses sens, de goûter, sentir, entendre, le soleil et la pluie, le vent et le sang, l'air dans les poumons, le sein dans la main, l'outil dans le poing, dans l'œil le ciel et la marguerite. Si tu ne sais pas que tu es vivant, tout cela tourne autour de toi sans que tu y goûtes, la vie te traverse sans que tu retiennes rien des joies ininterrompues qu'elle t'offre ».

René BARJAVEL



## L'agenda de la section



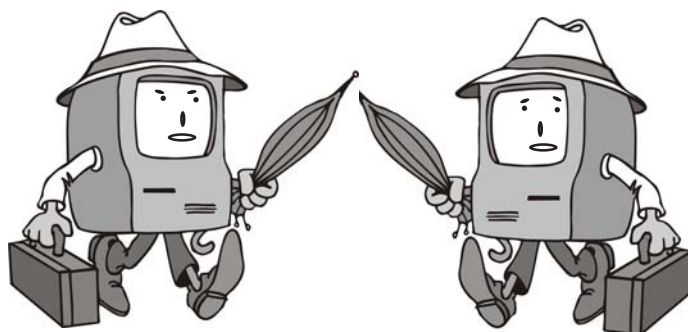
- Janvier 2018 Cérémonie des vœux :  
Préfecture  
Mairie Mont de Marsan  
Mairie Aire sur l'Adour.
- Mercredi 17 janvier 2018 Cérémonie de remise des médailles, préfecture.
- Samedi 27 janvier 2018 Commémoration au Mémorial des Enfants Juifs à Mont de Marsan à 9 h 50
- Jeudi 8 mars 2018 Assemblée générale section AMOPA 40
- Lundi 19 mars 2018 Commémoration du Cessez-le-feu en Algérie :  
11 h à Mont de Marsan  
17 h 45 à Aire sur l'Adour.
- Samedi 7 avril 2018 Assemblée générale de l'ANMONM à Dax, président invité.
- Dimanche 29 avril 2018 Cérémonie commémorative de la Journée nationale de la Déportation :  
Mont de Marsan à 10 h  
Aire sur l'Adour à 11 h 30

Pour être toujours à l'heure à vos rendez-vous, réunions AMOPA...

Horloge parlante :

<https://www.horloge-parlante.com>

## Informatique et Internet



L'enseignement est l'art de la répétition, je ne vous apprends rien !

Alors j'ai du mal à comprendre que de nombreuses personnes se fassent encore piéger sur Internet et la messagerie (pas seulement des Amopaliens, je vous rassure !)

Je ne peux que renouveler quelques conseils simples, mais qu'il faut respecter... une seule fois suffit pour se faire piéger ! Et les conséquences sont parfois lourdes !

Tout d'abord n'ouvrez dans la messagerie que les courriels dont vous connaissez parfaitement la provenance. C'est souvent par un message (Les pièces jointes... à ne jamais ouvrir !) que votre ordinateur va se trouver infesté, voire inutilisable.

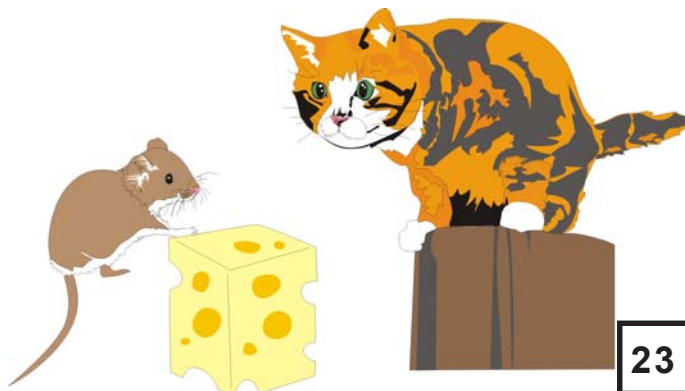
Naviguez sur des sites dont vous êtes certain de la fiabilité. (Leur adresse commence par https, avec un s pour sécurité).

Ne communiquez jamais de renseignements personnels...

Et enfin, installez sur votre ordinateur un antivirus (il y en a de très bons gratuits, inutile de payer), installez également un anti-publicité (gratuit aussi).

Bref quelques précautions qui vous éviteront bien des ennuis... Bonne navigation à tous.

B. BROQUA



## Poésie

### L'Oiseau blanc (Deux aviateurs)

Hommage à NUNGESSER et COLI, pilotes français  
partis et disparus en 1927 en traversant l'Atlantique à  
bord de leur avion « l'Oiseau blanc ».

- 1) Deux aviateurs confiants dans leur projet :  
Traverser l'Atlantique,  
Deux aviateurs confiants dans leur projet,  
Ont quitté le Bourget.  
Et profitant d'un dimanche au printemps,  
Dans l'espace ils s'élancent,  
Tous deux montés sur un bel oiseau blanc  
Pour vaincre l'océan...

#### Refrain 1 :

Ils sont partis tous les deux,  
À travers les cieux, le sourire aux lèvres,  
Sans crainte de l'ouragan  
Ni du mauvais temps que la brise soulève ;  
Et dans l'espoir d'arriver,  
Se sont envolés, sublime conquête,  
Bravant le danger et la mort qui les guette !

- 2) Voilà deux jours que nos gars sont partis  
Dans la vive lumière !  
Sont-ils vivants ou sont-ils engloutis  
Dans l'océan maudit ?  
De toute part on entend annoncer  
Une vive nouvelle,  
Qui nous dira si nos gars sont partis  
Ou s'ils sont engloutis !

#### Refrain 1 ...

- 3) Mais cependant restait seule à Paris  
Une pauvre mère,  
Qui n'oublie pas que son cher petit  
En partant lui a dit :

#### Refrain 2 :

Je pars sur mon bel oiseau blanc,  
T'inquiète pas maman, je reviendrai vite !  
C'est pour que tous les pays  
Soient bientôt unis avec l'Amérique !  
Joyeusement je m'en vais  
Apporter de la paix et de l'espérance,  
J'emporte avec moi le baiser de la France !

Romain DESMOULINS (1881 - 1939)

À écouter : [https://www.youtube.com/watch?v=WwTv8S\\_2jm4](https://www.youtube.com/watch?v=WwTv8S_2jm4)

### Poème de l'amour

La pluie est cette nuit d'été  
En marche à travers le feuillage ;  
On perçoit son léger tapage  
Pointu, dansant et velouté.

Mon cœur rêve avec fixité,  
Et déborde de ton image !

J'entends, sur mon balcon étroit,  
Tomber par groupe deux et trois  
De ces belles larmes timides.  
Ainsi rouleraient de mes yeux  
Des perles de cristal humide,  
Si soudain bon, silencieux,  
Dissipant la vive tristesse  
Que me causent l'âme et le corps,  
Tu me livrais avec paresse  
(Car j'accepte tes maladresses,  
O toi pour qui tout est effort !)  
Ce baiser par quoi je m'endors...

Anna de BRANCOVAN,  
Comtesse de NOAILLES (1876 - 1933)

### Ce que dit la pluie

M'a dit la pluie : Écoute  
Ce que chante ma goutte,  
Ma goutte au chant perlé.  
Et la goutte qui chante  
M'a dit ce chant perlé :  
Je ne suis pas méchante,  
Je fais mûrir le blé.

Ne sois pas triste mine  
J'en veux à la famine.  
Si tu tiens à ta chair,  
Bénis l'eau qui t'ennuie  
Et qui glace ta chair ;  
Car c'est grâce à la pluie  
Que le pain n'est pas cher.

Le ciel toujours superbe  
Serait la soif à l'herbe  
Et la mort aux épis.  
Quand la moisson est rare  
Et le blé sans épis,  
Le paysan avare  
Te dit : Crève, eh ! tant pis !

Mais quand avril se brouille,  
Que son ciel est de rouille,  
Et qu'il pleut comme il faut,  
Le paysan bonasse  
Dit à sa femme : il faut,  
Lui remplir sa besace,  
Lui remplir jusqu'en haut.

M'a dit la pluie : Écoute  
Ce que chante ma goutte,  
Ma goutte au chant perlé.  
Et la goutte qui chante  
M'a dit ce chant perlé  
Je ne suis pas méchante,  
Je fais mûrir le blé.

Jean RICHEPIN (1849-1926)

### BAL : bulletin des amopaliens landais.

Directeur de la publication : Bernard BROQUA, président AMOPA section des Landes.

Rédaction-réalisation PAO : AMOPA des Landes.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs  
et n'engagent en aucun cas l'AMOPA.

Ne pas jeter sur la voie publique.